



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

A 24

Question écrite n° 5542

Texte de la question

M. Joël Hart attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur le projet de l'autoroute A 24. Il est à noter que le conseil général de la Somme et le conseil régional de Picardie, dans le cadre du contrat de plan Etat-région 2000-2006, ont programmé des améliorations de la RN 25, mais cette dernière, dont le trafic est dense, reste meurtrière. La réalisation de l'A 24 permettrait, d'une part, de désengorger l'A 1 et, d'autre part, favoriserait une nette reprise économique du secteur du Doullennais, frappé par de nombreuses restructurations et par l'exclusion de la zone « prime à l'aménagement du territoire ». En conséquence, il lui demande de prendre toutes les dispositions afin que ce projet voie le jour et lui demande de bien vouloir lui préciser les phases de réalisation de l'A 24.

Texte de la réponse

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer tient à assurer qu'il est bien dans ses intentions de faire enfin progresser le dossier de la liaison autoroutière entre Amiens et la Belgique, ignoré par le précédent gouvernement. Cette infrastructure doit permettre de faire face aux perspectives de saturation de l'autoroute du Nord et elle renforcera, par son maillage avec l'autoroute A 29, la position de carrefour des régions Nord - Pas-de-Calais et Picardie dans les échanges entre l'Europe du Nord et les ports de l'ouest de la France. En ce qui concerne la route nationale 25 assurant la liaison entre Amiens et Arras, elle n'est plus adaptée au trafic ni aux conditions de circulation d'aujourd'hui. Il convient par conséquent de prendre des mesures concrètes, à brève échéance, aptes à réduire l'insécurité sur cet axe. Dans cette perspective, le ministre examinera avec attention, dans le cadre du bilan d'étape en 2003 du contrat de plan entre l'Etat et la région, ce qu'il apparaîtra opportun de faire. S'agissant du projet de l'A 24, la CNDP vient d'être saisie officiellement de ce projet d'autoroute, conformément à la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Dans l'hypothèse où la CNDP déciderait l'organisation d'un débat public, l'objectif serait de l'engager dès l'automne 2003. Dans le cas contraire, l'étape suivante serait aussitôt abordée.

Données clés

Auteur : [M. Joël Hart](#)

Circonscription : Somme (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5542

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 2002, page 3820

Réponse publiée le : 10 mars 2003, page 1843